

CAP 1 an, 2 ans ou 3 ans Guide de mise en pratique

La circulaire n° 2020-002 du 15-1-2020 prévoit que, par dérogation, le CAP peut être préparé en un ou trois ans en fonction des profils et des besoins particuliers des élèves.

Ce support a vocation à accompagner la réflexion des équipes dans la mise en œuvre de ce dispositif





Préparer et accompagner l'élève dans la construction d'un projet de formation réaliste en amont de son entrée au lycée professionnel

• • •

Objectifs : mettre en place les conditions de découverte de la voie professionnelle et des formations en CAP pour un choix éclairé au bénéfice de la sécurisation des parcours

Le parcours réussi des élèves de CAP implique qu'ils soient accompagnés au plus près dans la construction de leur projet d'orientation et professionnel dès le collège. Les équipes éducatives, en y associant les parents , doivent mettre en œuvre des actions diversifiées et enrichies pour favoriser la construction progressive du projet professionnel de l'élève.



Leviers envisageables • associer les collèges en amont afin de favoriser d'une part, une acculturation des professeurs de collège ou professeurs des écoles (dans le cas des SEGPA) à l'offre et la réalité des formations en lycée professionnel et EREA, et d'autre part, une réflexion plus précoce sur la construction du parcours en CAP selon le profil de l'élève • favoriser les interactions collège / SEGPA / lycée professionnel / EREA de secteur et renforcer la **mise en réseau** par des conventions de jumelage pour impulser des collaborations plus étroites entre équipes éducatives • accompagner l'élève dans le choix **du stage de découverte** et dans l'explicitation des apports et des acquis de celui-ci • informer des **attendus spécifiques à certains CAP**, en lien notamment avec les coordonnateurs des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).



Pratiques à développer : construire les conditions d'un partenariat Lycée Professionnel / Collège dans le cadre du Parcours Avenir



Outils pédagogiques : [Folios](#) ; [Parcours avenir](#)

Outils organisationnels : Convention de jumelage inter-établissements modifiable (Cf. Ressources parcours m@gistère)





Accueillir les élèves à l'entrée en formation



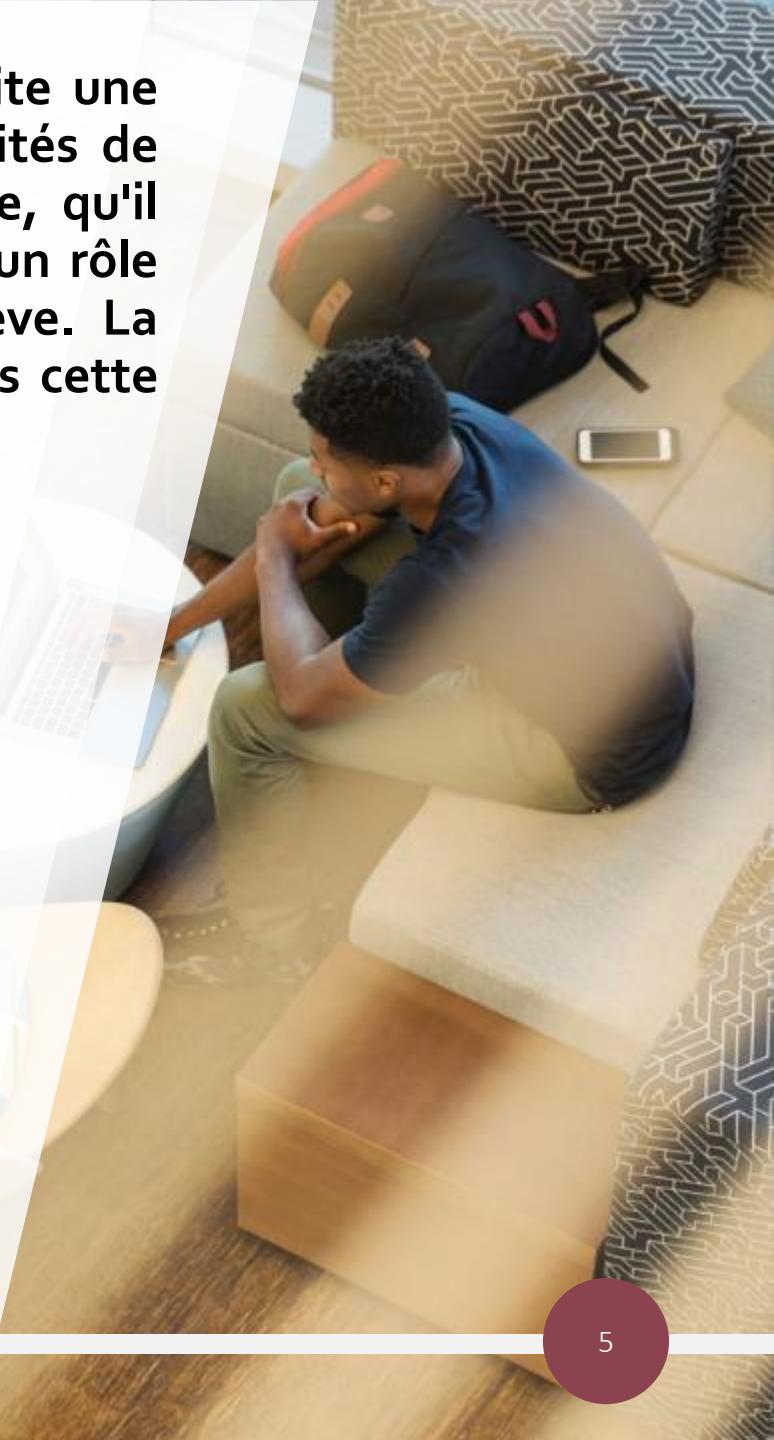
Objectifs : réunir les conditions pour une entrée réussie en lycée professionnel ; diagnostiquer et positionner pour adapter le parcours de formation

L'entrée en lycée professionnel est un moment important qui nécessite une attention particulière pour préparer au mieux les élèves aux spécificités de cette voie de formation. De plus, la construction du projet de l'élève, qu'il s'agisse de confirmation, consolidation ou encore d'ajustement, joue un rôle important dans la persévérance scolaire et dans la réussite de l'élève. La construction du parcours en 1, 2 ou 3 ans trouve son 1^{er} ancrage dans cette temporalité.



La circulaire n° 2016-055 du 29-3-2016 « Réussir l'entrée en lycée professionnel » prévoit qu'une période spécifique d'accueil et d'intégration soit organisée afin de : - favoriser l'intégration des élèves au lycée par des actions collectives - marquer l'entrée au lycée et dans la voie professionnelle (explicitation des attendus) - sensibiliser l'élève à la contribution du monde professionnel à sa formation ainsi qu'aux compétences et attitudes attendues au lycée et en milieu professionnel - contribuer à une projection dans le métier - prendre connaissance des acquis des élèves et de leur motivation.

Cette période et les semaines suivantes seront mises à profit pour conduire des entretiens individualisés et poser un diagnostic. Il doit permettre de définir les modalités d'accompagnement de tous les élèves, notamment la consolidation des acquis du SCCCC, la préparation des premières périodes d'accompagnement renforcé et de repérer les élèves pouvant bénéficier d'une adaptation de la durée de son parcours de formation.





Ce premier diagnostic doit conduire, à réaliser un **1er positionnement** sur la base d'indices multiples, incluant les profils des élèves: expériences précédentes, compétences acquises, prérequis, rythmes d'apprentissages, besoins éducatifs particuliers, etc.

Les points d'appui peuvent être : • le stage de découverte réalisé en classe de 3ème • le projet professionnel de l'élève • la rencontre avec les parents • les échanges entre équipes éducatives de SEGPA, de collèges et de CAP • les éléments liés à la scolarité passée de l'élève : livret scolaire unique (LSU), résultats au diplôme national du brevet (DNB), au certificat de formation générale (CFG) et au socle commun • les tests de positionnement à l'entrée en CAP : connaissances scolaires, compétences de littératie et numératie, éléments de motivation • la semaine d'intégration en lycée professionnel et EREA : entretien individuel pour mesurer le projet professionnel de l'élève • les acquis de l'élève mesurés lors des premières situations d'enseignement et/ou d'évaluation faites en classe.



Outil pédagogique : dossier de positionnement **pédagogique** (suivi de compétences, identification des besoins...). Par qui ? Par l'équipe élargie qui va construire collectivement l'ingénierie pédagogique et de parcours en réponse aux besoins de l'élève.

Outil administratif : dossier de positionnement **réglementaire** pour les parcours aménagés en 1 an et 3 ans. Pour qui ? Pour les autorités académiques pour validation du parcours



Associer l'équipe éducative élargie (ESS, référent handicap...) au diagnostic pour bénéficier de l'expertise de chacun ; Associer les parents ou tuteurs dans le principe de co-éducation ; Éviter d'enchaîner des situations d'évaluation pour privilégier les positionnements en situations de formation (en classe, sur les plateau techniques...)





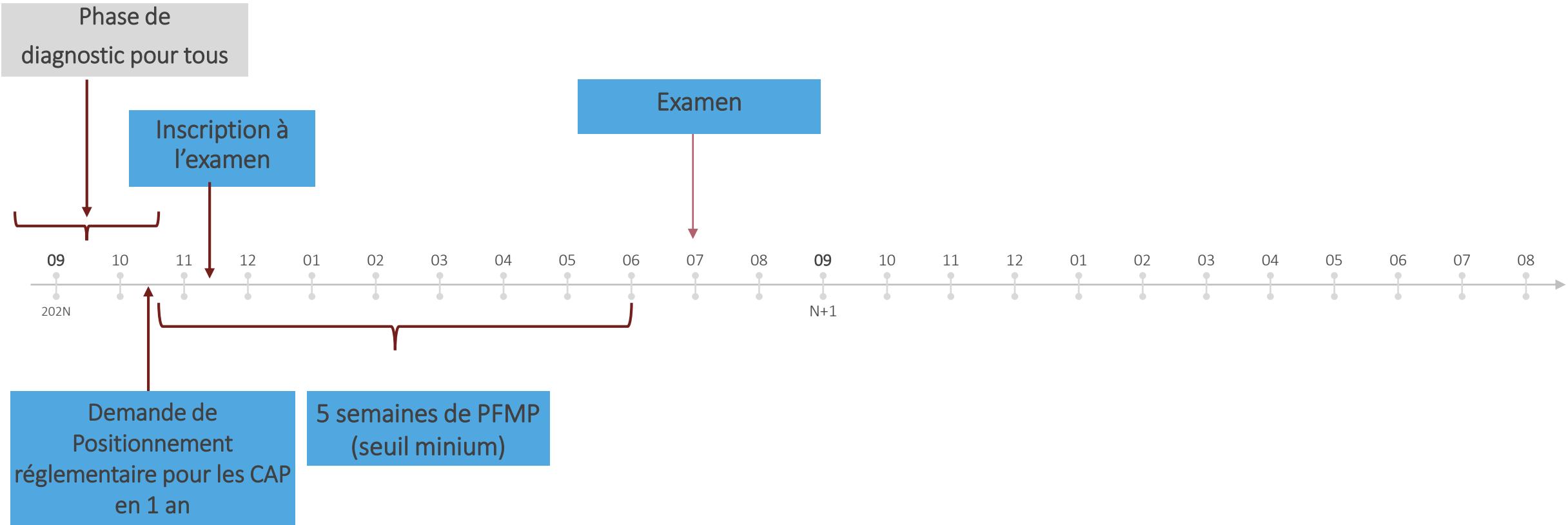
Planifier le parcours de formation



Objectifs : Construire collectivement la formation, l'ingénierie des parcours individualisés et coordonner les actions des acteurs

Chronologie

Année 1 – CAP 1 an



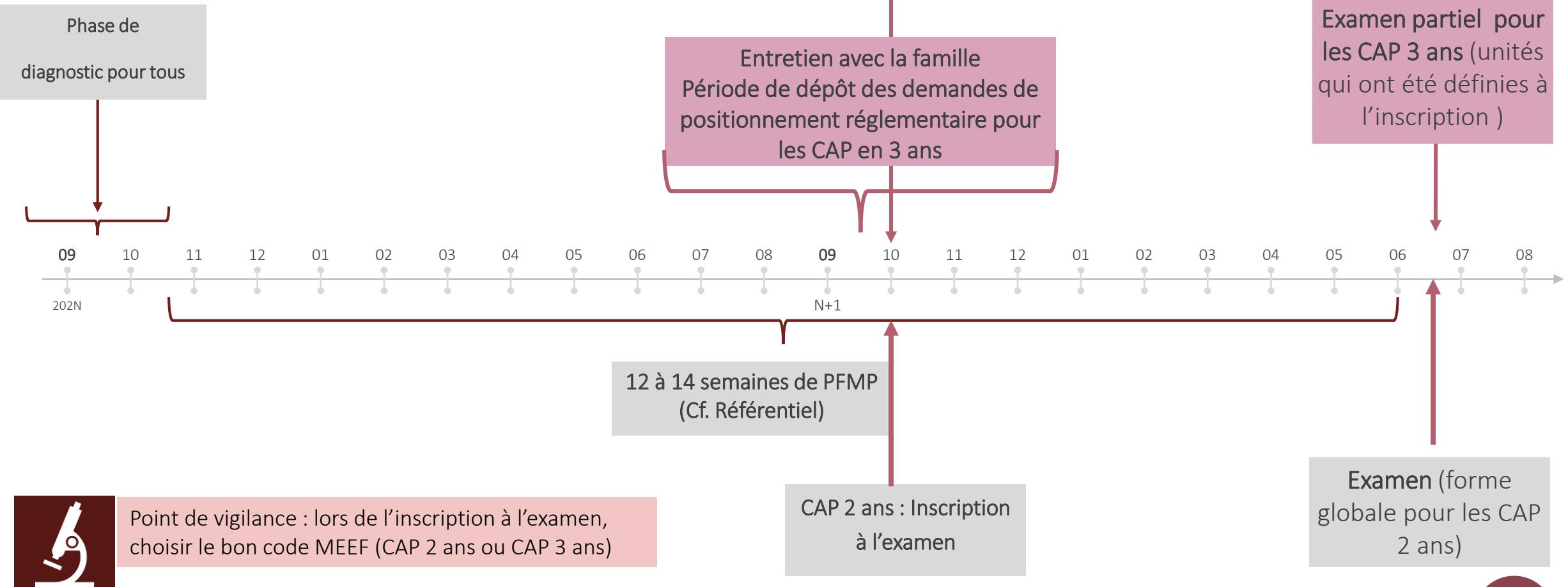
Outils : dossier de positionnement réglementaire
(Bibliothèque Cèdre & Parcours m@gistère)



Point de vigilance : lors de l'inscription à l'examen, choisir le bon code MEEF (CAP 1 an)

Chronologie

Année 1 et 2 (CAP 2 ans et 3 ans)



Point de vigilance : lors de l'inscription à l'examen, choisir le bon code MEEF (CAP 2 ans ou CAP 3 ans)

CAP 3 ans : Inscription à l'examen pour les candidats à la forme progressive (unités au choix de l'élève)

Entretien avec la famille
Période de dépôt des demandes de positionnement réglementaire pour les CAP en 3 ans

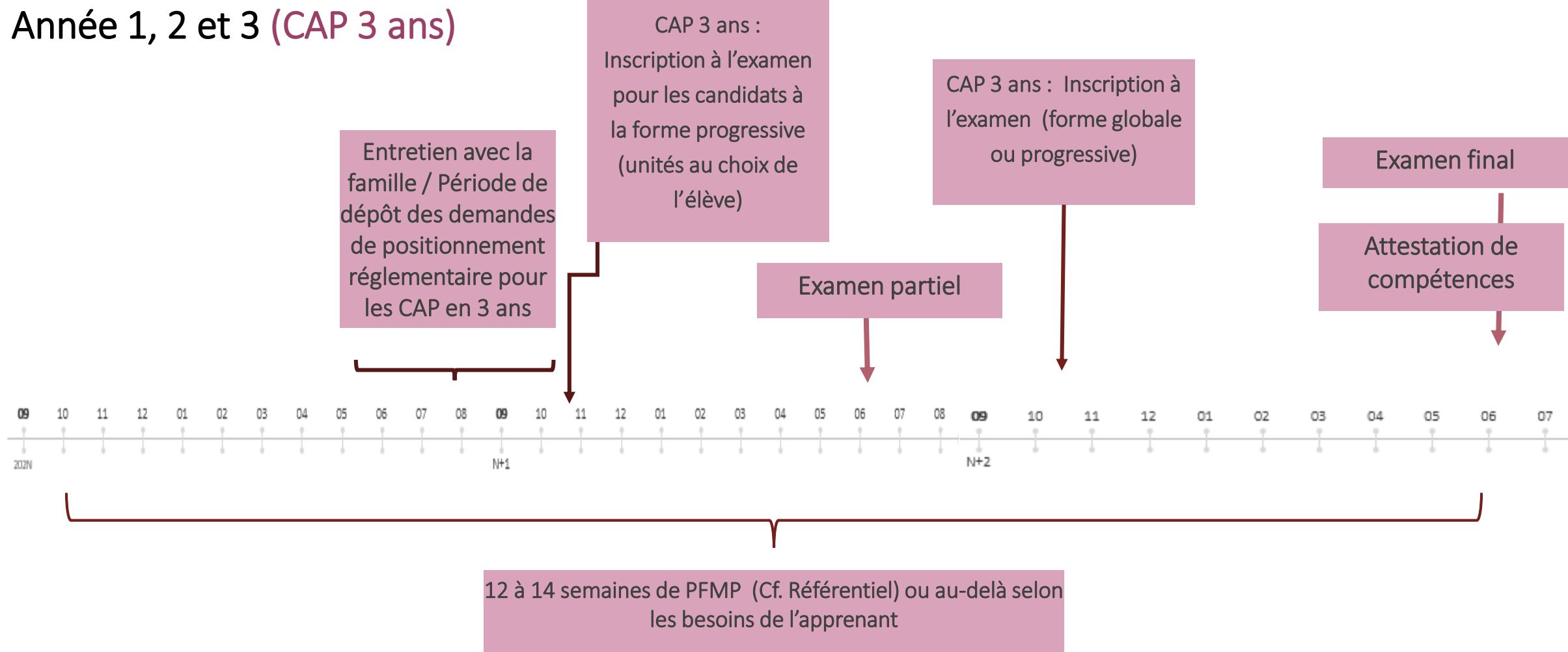
CAP 2 ans : Inscription à l'examen

Examen partiel pour les CAP 3 ans (unités qui ont été définies à l'inscription)

Examen (forme globale pour les CAP 2 ans)

Chronologie

Année 1, 2 et 3 (CAP 3 ans)



 La 3^{ème} année n'est pas un doublement de la deuxième année du parcours de formation : ce parcours correspond à une organisation pédagogique adaptée permettant une progression régulière de l'élève en vue de l'obtention du CAP en fin de troisième année de préparation.

L'hétérogénéité des profils d'élèves, la variabilité de la durée de formation induisent naturellement la question de la différenciation inscrite au cœur de l'ingénierie pédagogique et de parcours



Les équipes conçoivent et formalisent le projet global de formation en lien avec le projet d'établissement.

Il intègre toutes les disciplines ainsi que les dispositifs pédagogiques introduits dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle (co-intervention, chef-d'œuvre, modules de consolidation, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement au choix d'orientation) y compris pour les parcours en 1 an. Les PFMP doivent s'intégrer avec cohérence dans le projet de formation, en prenant en compte les besoins identifiés.

Le projet de formation personnalisé doit tenir compte des acquis et des rythmes d'apprentissage.

Pensé par l'équipe pédagogique, articulé autour de temporalités différentes, le projet de formation doit permettre à chacun, quelle que soit la durée du parcours, d'atteindre les objectifs de formations visés pour le diplôme préparé.

Ainsi, d'une part, pour les parcours en 1 an, toutes les compétences et connaissances (EG/EP) seront bien visées, sans impasse ; d'autre part, on s'assurera que les parcours en 3 ans ne soient pas envisagés comme un redoublement (2+1 à proscrire) mais bien comme un itinéraire organisé d'acquisition de connaissances et de compétences.



Point de vigilance : la réflexion autour de l'aménagement des parcours en CAP en 1 an ou 3 ans doit être priorisée par les équipes dès la rentrée scolaire.



On parle ici d'ingénierie de parcours





L'équipe pédagogique définit l'ingénierie de formation : c'est la conception et mise en œuvre des stratégies pédagogiques pluridisciplinaires fondées sur la différenciation

À partir des référentiels d'activités professionnelles, de certification et des programmes, il s'agit de proposer des situations professionnelles contextualisées, visant la construction des compétences professionnelles et des compétences transversales

L'ensemble des compétences visées doit donc être intégré dans chacun des parcours , il est de ce fait nécessaire d'investir le champ de la différenciation pédagogique et d'utiliser les leviers de la transformation de la voie professionnelle



La construction spirale de la progression permettra à l'élève de revenir à plusieurs reprises sur la même notion, la même compétence, au cours de sa formation, lui laissant le temps de l'assimilation et de l'appropriation. L'adoption de cette démarche facilite la construction progressive des compétences, par paliers (niveau de taxonomie ; introduction de complexité ou d'aléas) pour se rapprocher progressivement des niveaux attendus.

Les équipes réalisent des bilans réguliers avec les élèves, leurs parents et le cas échéant, les acteurs extérieurs (ex : enseignants référents ESS). Ces bilans sont effectués sur la base **d'un suivi en continu de l'acquisition des compétences, y compris les compétences transversales**, à même d'identifier le plus justement possible les réussites et difficultés de chacun.

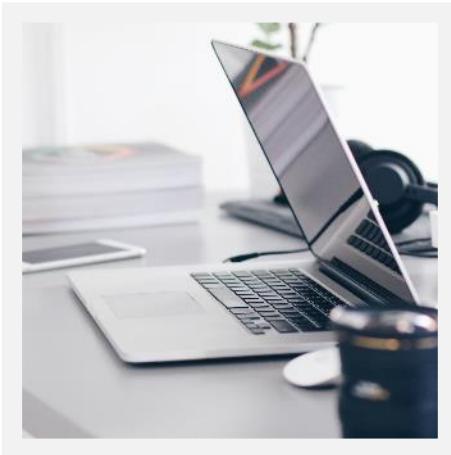


Un point de vigilance : la différenciation porte sur les moyens et les modalités mais certainement pas sur les objectifs de formation ou l'ambition qui sont les mêmes pour tous. La différenciation ne doit pas aboutir à un enseignement individualisé et décorrélé du collectif : les parcours de formation devront prendre en compte les interactions sociocognitives.



Définir l'ingénierie de formation... avec quels outils ?

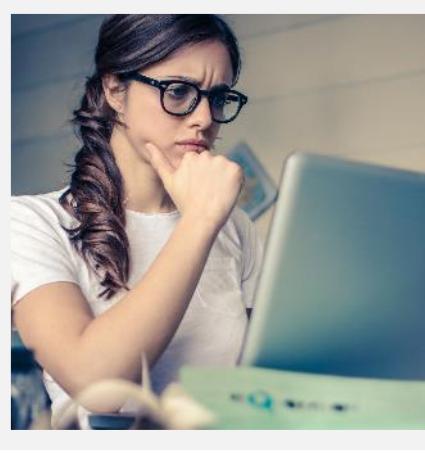
Suggestions



Poser un diagnostic Positionner

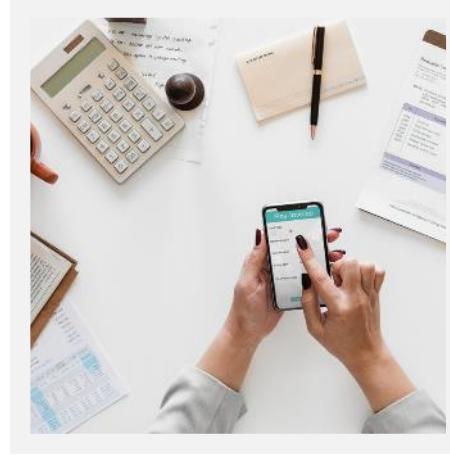
- Tests de positionnement
- Dossier de positionnement pédagogique
- Dossier de positionnement réglementaire
- Observations croisées des élèves en situation professionnelle (en classe, plateaux techniques, semaine d'intégration...)

[Outils d'évaluation en langue d'origine](#)



Définir et formaliser le parcours de formation

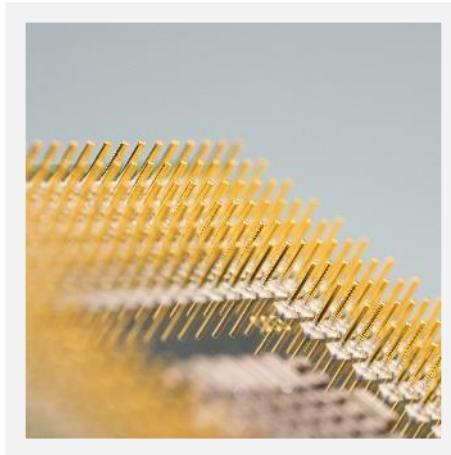
- Progressions adaptées
- Calendrier et objectifs des PFMP à définir selon les parcours (1, 2 ou 3 ans)



Coordonner et suivre le parcours de formation

- [Portfolio](#) de l'élève pour lui permettre de documenter son parcours de formation (exemple d'usages [ici](#))
- Outils de suivi en continu de l'acquisition de compétences (type Pronotes, CPRO...)

Livret de suivi des PFMP



Dispenser la formation sur le principe de la différenciation

- Plans de travail
- Ressources et scénarios pédagogiques permettant la différenciation

Usage du numérique au service de la différenciation

Exploitation pédagogique des PFMP



Evaluer

- Adopter un livret de suivi des apprentissages et d'évaluation des compétences adossé aux programmes et référentiels de CAP (suggestion : si le LSL Pro concerne uniquement les Bac Pro, sa structure privilégiant l'évaluation par compétences est une entrée intéressante)

PIX

La différenciation pédagogique au service des parcours des élèves

Se référer au parcours m@gistère « CAP 1 an, 2 ans ou 3 ans »

Différencier les contenus d'apprentissage

- Varier le matériel didactique (nature, forme, contenu)
- Pour un même objectif, proposer des tâches ou applications différentes

Différencier les processus d'apprentissage

- Varier les outils à disposition
- Varier les démarches et le degré de guidage
- Varier la temporalité

Différencier les production / les résultats attendus

- Permettre des productions et des restitutions en utilisant des langages écrits et oraux variés (audio, schématique, graphique, numérique...)
- Varier les modalités d'évaluation

Différencier les environnements physiques

- Agir sur l'espace physique de la classe (organisation matérielle, équipements...)
- Agir sur le type d'organisation sociale

Modalités de mise en œuvre

Différencier dans le cadre d'une organisation modulaire

Différencier les phases d'apprentissage dans le cadre d'une séance

Différencier dans le cadre d'une démarche de classe inversée

Différencier dans le cadre des pédagogies coopératives

Différencier dans le cadre de la co-intervention

Le numérique au service de la différenciation

Sur le site CERPEG, les ressources utiles sont en milieu de page



Rôles et missions de chaque acteur



Objectifs : permettre à chacun des acteurs de mieux identifier son rôle, ses missions et les outils à sa disposition dans le cadre de la mise en place des parcours aménagés

Qui fait quoi ?



Equipe de direction

Pilotage du dispositif

Mobilise la question de l'adaptation des parcours dans le cadre des instances, conseils et réunions pédagogiques, réunion de rentrée ; facilite ou impulse l'organisation de réunions pédagogiques en équipe élargie...

Intègre la question de l'adaptation des parcours dans :

- le Plan de formation continue de l'établissement
- la dynamique de démarche qualité en continu (Qualeduc)
- le cadre de l'évaluation des EPLE – Cf. *Conseil d'évaluation de l'école - Axe : Personnalisation des parcours et orientation*

Le chef d'établissement ou le responsable de formation procède à l'inscription du candidat aux épreuves auxquelles celui-ci aura été préparé. En troisième année, le chef d'établissement ou le responsable de formation vérifie que l'ensemble des épreuves sont présentées par le candidat, notamment celles qui n'ont pas été évaluées au cours de la deuxième année.

Structure et communique les résultats

L'équipe éducative ainsi que les parents et les élèves sont les acteurs de l'élaboration et de la validation du parcours de formation de l'élève.



Equipe pédagogique

Ingénierie pédagogique et de parcours ; Suivi et évaluation

Les équipes pédagogiques, conformément à l'article R. 421-49 du Code de l'éducation, se concertent, assurent le suivi et l'évaluation des élèves, organisent l'aide à leur travail personnel. Elles conseillent les élèves pour le bon déroulement de leur scolarité et le choix de leur orientation. Dans le cadre d'une démarche collective, l'équipe pédagogique intervenant en classe de CAP :

- Contribue à l'élaboration du diagnostic et conçoit le plan de formation
- Met en place les outils de formation, de suivi, d'évaluation dans un objectif de différenciation
- Positionne l'élève sur la base d'un suivi en continu de l'acquisition des compétences
- Réajuste le plan de formation si nécessaire

Le déploiement de la formation entre la 2nde et la 3ème année en vue de l'obtention de chaque unité de la spécialité du CAP préparé est arrêté, au cas par cas, par l'équipe pédagogique, après entretien avec l'élève ou sa famille (s'il est mineur). Il en va de même pour la répartition de la durée de PFMP et de la répartition des unités entre la deuxième et la troisième année.



Equipe éducative élargie

Composée de l'équipe pédagogique, de l'équipe éducative, elle inclue également les personnes ressources en interne/externe (référent parcours, coordonnateur ULIS, référent ESS...) et les partenaires (ASH, CASNAV, tuteurs d'entreprise, etc.) L'équipe travaille en collaboration avec d'autres personnels, notamment les personnels d'éducation et d'orientation, l'équipe de suivi et de scolarisation. Les équipes pédagogiques sont chargées des relations avec les familles et les élèves. L'équipe éducative élargie contribue au diagnostic, éclaire le profil de l'élève. Elle peut contribuer à la mise en œuvre et au suivi de chaque parcours adapté. Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation.



Selon les organisations internes des EPLE, les rôles et missions sont potentiellement soumis à variation

Comment mobiliser les différents conseils ?

Conseils pédagogiques

L'article L. 421-5 du code de l'éducation précise que "le conseil pédagogique a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement... ». L'adaptation des parcours de formation en CAP 1 an, 2 ans ou 3 ans entre naturellement dans ce champ. Le conseil pédagogique pourra mener, en collaboration avec les enseignants concernés, une réflexion sur l'élaboration du projet de formation en CAP 1 an, 2 ans ou 3 ans, évaluer les actions mises en place et formuler des propositions.

Réunions pédagogiques ou « *Conseils de professeurs* »

Les réunions pédagogiques sont un outil de suivi pertinent : constituées des membres de l'équipe pédagogique élargie sur une temporalité définie en conseil pédagogique, elles sont l'occasion de contribuer à l'élaboration du projet pédagogique en classe de CAP, de veiller à sa mise en œuvre, de définir et mutualiser les outils de suivi des élèves dans le cadre des parcours adaptés. Elles sont l'occasion de procéder régulièrement à l'examen de la situation scolaire de chaque élève (bilans intermédiaires), de réguler et réajuster le plan de formation et de positionner de façon collective les compétences en cours d'acquisition sur les différents paliers d'évaluation en amont des conseils de classe.

Conseils de classe

La décision de positionnement allongeant le parcours de formation intervient après avis de l'équipe pédagogique rendu au dernier conseil de classe de fin de première année de formation.

Lors des conseils de classe, le professeur principal, ou un représentant de l'équipe pédagogique le cas échéant, expose au conseil de classe les résultats obtenus par les élèves et présente une synthèse des conseils formulés par l'équipe pour leur parcours de formation. Sur ces bases et en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical et social apporté par ses membres, le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux l'accompagner dans son parcours scolaire, à la fois dans la progression de ses apprentissages à l'intérieur d'un cycle, dans son passage d'un cycle à l'autre et dans la construction de son projet personnel. »



Mettre en place un processus d'amélioration continue

••••

Objectifs : identifier les besoins de formation des équipes et y répondre ; favoriser une dynamique d'autoévaluation, ajustements et de régulation de l'ingénierie pédagogique et de parcours

La transformation des pratiques par l'introduction de nouveautés pédagogiques et/ou organisationnelles est soumise à un environnement propice à son développement. Elle nécessite accompagnement et actions de formation des équipes. Pour s'inscrire dans un processus d'amélioration et de durabilité, les hypothèses d'action (nouvelles ingénieries pédagogique et de parcours) mises à l'épreuve du quotidien, seront interrogées pour être réajustées si nécessaire.



L'ingénierie pédagogique induite par la modularisation des parcours, la professionnalité requise pour accompagner la construction progressive et personnalisée des compétences visées par le diplôme préparé, l'accompagnement des élèves à besoins particuliers, impliquent une formation et un accompagnement des enseignants. Au-delà des formations proposées à distance dans le cadre de parcours de formation à distance ou de MOOC portant notamment sur la maîtrise des attendus du socle, l'approche et l'évaluation par compétences ou la différenciation pédagogique, les enseignants et plus généralement les membres de toute l'équipe éducative doivent pouvoir bénéficier de formations en réponse à leurs besoins dans le cadre d'une démarche individuelle ou collective (**Cf. Page suivante**)



Quelles formations pour les équipes ?

L'aménagement des parcours nécessite une expertise didactique forte pour tous les enseignants, La formation continue, dans sa dimension individuelle et collective doit leur permettre de mobiliser une palette de pratiques au bénéfice de tous les élèves.

Au niveau de l'établissement, du bassin, du territoire...

- Formation d'initiative locale, formation de bassins, de réseaux d'établissements selon les besoins des équipes
- Appel au groupe ressources CAP 123
- Offre de FIL du [CASNAV](#) (élèves allophones) - @casnav_toulouse
- Faire appel aux [EduL@b](#), lieux de co-formation à l'usage du numérique au service des apprentissages et accompagnement au montage de projets pédagogiques

Au niveau académique

- Plan académique de formation : candidatures individuelles en référence aux compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
- Parcours académique m@gistère : CAP 123
- Formation conduisant au Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ([CAPPEI](#))
- L'offre de formation du [CASNAV](#) au PAF
- Formation ou groupe d'échanges de pratiques entre pairs
- Offre de formation du réseau CANOPE

Au niveau national

- Module de formation d'initiative nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers 

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés aux niveaux académique, inter-académique ou national.

- Ressources de [l'INSHEA](#)



QUALEDUC est une démarche d'auto-évaluation mise en œuvre par l'ensemble de la communauté éducative. Elle accompagne l'**élaboration ou l'actualisation d'un diagnostic, d'un projet d'établissement [...] ou de toute autre démarche de projet.**

Formaliser un cadre d'auto-évaluation, définir des objectifs et créer des indicateurs partagés, contribue à faire vivre le projet et engage dans un processus d'amélioration continue. La dimension réflexive et régulatrice de ce projet participatif contribue à la conduite éclairée de l'action en s'appuyant sur les résultats obtenus pour aller plus loin.

Vous trouverez, à ce titre, deux fiches-outils pensées dans le cadre du projet d'aménagement des parcours en CAP 1 an, 2 ans ou 3 ans (Cf. Parcours m@gistère académique) : elles peuvent être utilisées dès la mise en œuvre du CAP 123 comme support méthodologique ou au fil de l'eau pour réajuster, réguler l'action.

Mettre en œuvre le parcours CAP en 1, 2 ou 3 ans
Code de l'éducation : articles D331-3 à D331-25-3 Arrêté du 21-11-2018 (spécificité horaire), arrêté du 3-4-2019 (programmes) et arrêté du 30-8-2019 (appréciation). Arrêté du 19-4-2019 en Notice de service n° 2019-079 du 18-5-2019 (organisation des enseignements) Vadémécum Adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans Juin 2019 [Edition]

Qualéduc 2020
Tous établissements à tout niveau

Plan : Planifier	Do : Mettre en œuvre	Check : Évaluer
Contexte, stratégie, sens, objectifs	Acteurs – Actions – Moyens – Temps	Exemples d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">L'ensemble des CAP de l'établissement entre-à dans le périmètre de mise place du CAP 123 ?Sur quelle base ces choix ont-ils été effectués ? Sont-ils évalués ?Selon quel calendrier la généralisation du CAP 123 est-elle prévue ?Le conseil pédagogique a-t-il été impliqué dans les travaux menés ?Un projet de formation a-t-il été formulé ? Si oui, à quelle échelle (par spécialité, par regroupement de spécialité, pour l'établissement) ?	<ul style="list-style-type: none">Qui est le profit des jeunes pour lesquels une proposition de parcours CAP en 1 an est formulée ?Quel est le profit des jeunes pour lesquels une proposition de parcours CAP en 3 ans est formulée ?A quel(s) moment(s) du parcours du jeune la proposition de la durée de formation est-elle faite ?Comment la démarche d'adaptation de la formation est-elle diffusée (étapes, place des professeurs et de l'équipe de direction...) ?	<ul style="list-style-type: none">Suivi du décrochage en cours de cycle : nombre de décrocheurs, motif du décrochage, taux de décrochage...Taux de réussite...Suivi de l'insertion professionnelle à l'issue du CAP : taux d'insertion, à secteurs et emplois vides...Suivi de la poursuite d'études en baccalauréat professionnel : taux de poursuite d'études, diplôme et spécialité, niveau d'intégration (2^{de}, 1^{re}, Terminale).Evolution du nombre de demandes pour intégrer une formation en 3 an ou en 3 ans.
Adopter la démarche de parcours	Adopter la pratique pédagogique dans la classe	
<ul style="list-style-type: none">Des aménagements des enseignements en établissement sont-ils mis en place ou étudiés pour permettre la différenciation du parcours de formation en 1, 2 ou 3 ans ?Des modules spécifiques sont-ils proposés ?Est-elle mise en place une consolidation, accompagnement à l'orientation contribuent-elles à faciliter cette adaptation du parcours de formation en 1, 2 ou 3 ans ?Des aménagements des PFMP en termes de calendrier et/ou objectifs de formation sont-ils mis en place ou étudiés ?	<ul style="list-style-type: none">Quelles formes présentent l'évaluation et le suivi de l'acquisition des compétences du jeune ?Un outil de suivi particulier est-il mis en place ?Quelles modalités de remédiation sont explicitées ?Quelle mutualisation de ces pratiques à l'échelle de l'équipe pédagogique ? de l'établissement ? de la filière (niveau académique ou inter académique) ?	
Evaluer et suivre l'acquisition des compétences du jeune	Suivre le jeune et son insertion	
<ul style="list-style-type: none">Quelles formes présentent l'évaluation et le suivi de l'acquisition des compétences du jeune ?Un outil de suivi particulier est-il mis en place ?Quelles modalités de remédiation sont explicitées ?Quelle mutualisation de ces pratiques à l'échelle de l'équipe pédagogique ? de l'établissement ? de la filière (niveau académique ou inter académique) ?	<ul style="list-style-type: none">Selon quel ritme le dialogue avec le jeune et avec sa famille se fait-il ?Un référent dans l'établissement est-il désigné pour suivre le parcours de formation de l'élève ?Comment la désignation des référents s'organise-t-elle à l'échelle de la classe ?Cette organisation donne-t-elle lieu à un travail spécifique entre référent et équipe éducative ?	
Informations aux familles et aux jeunes	Informations aux familles et aux jeunes	
<ul style="list-style-type: none">Une information sur le parcours CAP 1, 2 ou 3 ans est-elle menée en direction des familles et des jeunes en amont de l'entrée en CAP, en début d'année scolaire ou pendant sa formation ? Sous quelle(s) forme(s) ?Des actions en direction des collègues/SEGPAs/ERCA ont-elles été menées ou sont-elles prévues pour informer sur la mise en place du CAP 123 ? Sous quelle(s) forme(s) ?	<ul style="list-style-type: none">Des actions menées en direction des familles et des jeunes en amont de l'entrée en CAP, en début d'année scolaire ou pendant sa formation ? Sous quelle(s) forme(s) ?Des actions en direction des collègues/SEGPAs/ERCA ont-elles été menées ou sont-elles prévues pour informer sur la mise en place du CAP 123 ? Sous quelle(s) forme(s) ?	

Former et accompagner les équipes éducatives à l'adaptation des parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans

Qualéduc
Tous établissements à tout niveau

Plan : Planifier	Do : Mettre en œuvre	Check : Évaluer
Contexte, stratégie, sens, objectifs	Acteurs – Actions – Moyens – Temps	Exemples d'indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none">Comment impulser et faire vivre dans l'établissement une culture de l'adaptation de parcours des élèves ?Comment le projet d'établissement s'adapte-t-il aux besoins de formation des équipes pédagogiques ?Comment le projet d'établissement prévoit-il d'accompagner et de former les équipes éducatives à l'adaptation des parcours de formation des élèves en CAP 1,2 ou 3 ans ?Quels sont les objectifs définis et les stratégies mises en place en vue de leur réalisation ?Quelles sont les modalités d'information et de sensibilisation des enseignants au protocole de formation ?Comment les indicateurs et les résultats des actions sont-ils diffusés pour être connus de tous ?	<ul style="list-style-type: none">Identifier les besoins et les ressources dans et hors de l'établissementQuels sont les besoins et les ressources dans et hors de l'établissement d'identification des besoins de formation de l'équipe éducative ?Quelles sont les modalités de co-construction du plan de formation ?Quels sont les critères d'identification des besoins de formation (ingénierie pédagogiques, ingénierie de parcours, approche didactique et disciplinaire) ?Quelles sont les ressources humaines (internes et externes) mobilisables en matière de formation et d'accompagnement ?Quelles sont les ressources matérielles, financières et techniques en matière de formation et d'accompagnement ?	<ul style="list-style-type: none">Référence aux actions de formation dans le projet d'établissement en amont.Place de la formation des personnels au sein du projet d'établissement.Nombre de formations réalisées dans l'EPLE depuis 5 ansNombre de parcours de formation hybride suivis (Métiers et Compétences)Nombre de partenaires (enseignants et non enseignants) ayant suivi ces formationsNombre de professeurs titulaires du CAPPEI ; nombre de professeurs en formation au CAPPEIUtilisation des outils d'évaluation dans l'adaptation des parcoursElaboration d'actions en interne avec des personnes ressources (titulaires du CAPPEI) ; référents CASNAVÉlaboration de protocoles de formation en interneDiversité des modalités de formation proposées : appels au groupe d'accompagnateurs académiques, FIL, PAF, Module de formation d'initiative nationale (MFIN), Ca...noseÉlaboration et exploitation de grilles d'évaluation
Identifier les besoins et les ressources dans et hors de l'établissement	Identifier les besoins et les ressources dans et hors de l'établissement	
Organiser et planifier les temps de formation et d'accompagnement	Organiser et planifier les temps de formation et d'accompagnement	
Assurer la pérennité et le transfert des actions de formation et d'accompagnement	Assurer la pérennité et le transfert des actions de formation et d'accompagnement	
Evaluer, communiquer et réguler	Evaluer, communiquer et réguler	





Partagez, Echangez, Mutualisez...

Chaque équipe engagée dans les formations de CAP 1, 2 ou 3 ans est encouragée à mutualiser ses pratiques, ressources, outils et retours d'expérience dans une volonté d'essaimage.

Contribuez, vous aussi à enrichir la plateforme collaborative dédiée
VIAEDUC – Groupe « Adapter les parcours en CAP 1,2 ou 3 ans »
<https://www.viaeduc.fr/group/22412>

TEXTES REGLEMENTAIRES ET RESSOURCES

Code de l'éducation - articles D337-1 à D337-25-1

[Arrêté du 21-11-2018](#) (grille horaire)

[Arrêté du 3-4-2019](#) (programmes)

[Arrêté du 30-8-2019](#) (épreuves)

[Arrêté du 19-4-2019](#) et [Note de service n° 2019-023 du 18-3-2019](#) (organisation des enseignements)

[Circulaire n° 2020-002 du 15-1-2020](#) : Mise en œuvre du certificat d'aptitude professionnelle en 1, 2 ou 3 ans

VADEMECUM : Adapter les parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans – Juin 2019 (Eduscol)

PARCOURS M@gistère Adapter les parcours de formation en CAP en 1, 2 ou 3 ans – Académie de Toulouse

VIAEDUC : CAP 123 – Académie de Toulouse

QUALEDUC

- Mettre en œuvre le parcours CAP en 1, 2 ou 3 ans
- Former et accompagner les équipes éducatives à l'adaptation des parcours de formation des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans